PARC DE CONSERVATION BARBE-DENYS-DE LA TRINITÉ

Parcourez les sentiers du 350e!

RÈGLEMENTATION DU PARC

- Circuler exclusivement à l'intérieur des sentiers et des pistes balisées;
- Soyez courtois avec les randonneurs;
- Merci de ne pas laisser de déchets dans les sentiers;
- Il est recommandé d'avoir en votre possession un téléphone cellulaire et une bouteille d'eau.

INTERDICTION DE :

- Circuler dans les sentiers avec des véhicules à moteurs;
- Circuler en raquettes hors-sentiers;
- Circuler avec un chien sans laisse;
- Fumer ou vapoter;
- Apporter des contenants de verres et boire de l'alcool;
- Faires des feux;
- Se baigner;
- Faire du patin à glace;
- Prélever des éléments naturels (animaux, plantes, bois mort, roches, etc.)
- Faire du camping.

Heures d'ouverture du parc : 7 h à 23 h
Merci de nous aider à garder les sentiers propres.
Composer le 911 pour signaler une situation d'urgence.

Bonne randonnée!

Contrecœur
sur le fleuve

5000, route Marie-Victorin | 450 587-5901, poste 221
info@ville.contrecoeur.qc.ca |www.ville.contrecoeur.qc.ca